



Ted McDonald, Ph. D. Pablo Miah, M.A., M.Sc.

TITRE DU PROJET

Rétention des diplômés universitaires étrangers et canadiens au Nouveau-Brunswick, par établissement (2010-2018) Complément au rapport « Rétention des diplômés collégiaux et universitaires au Nouveau-Brunswick : 2010–2018 »

CHERCHEUR PRINCIPAL

Ted McDonald, Ph. D., directeur, IRDF-NB

ÉQUIPE DE RECHERCHE

Pablo Miah, analyste des données, IRDF-NB

PARTNERAIRES

Le financement pour ce projet a été fourni par le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (EPFT) du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

DATE DE PUBLICATION

Août 2021

POUR CITER CE RAPPORT

MCDONALD, T., et Pablo MIAH. Rétention des diplômés universitaires étrangers et canadiens au Nouveau-Brunswick, par établissement (2010-2018) : Complément au rapport « Rétention des diplômés collégiaux et universitaires au Nouveau-Brunswick : 2010–2018 ». Fredericton (N.-B.), Institut de la recherche, des données et de la formation du Nouveau-Brunswick, 2021.

Introduction

En 2021, l'IRDF-NB a publié une étude (Bhuiyan et coll., 2021) sur la rétention des diplômés de collèges et d'universités publics au Nouveau-Brunswick, c.-à-d. les diplômés des établissements suivants :

- Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB)
- Université Mount Allison (MTA)
- Collège d'artisanat et de design du Nouveau-Brunswick (CADNB)
- New Brunswick Community College (NBCC)
- Université St. Thomas (STU)
- Université du Nouveau-Brunswick (UNB)
- Université de Moncton (U de M)

Le rapport de Bhuiyan et coll. (2021) fournissait des statistiques descriptives sur le nombre et les taux de rétention de diplômés des établissements d'enseignement postsecondaire ci-dessus, stratifiées selon diverses catégories, y compris le statut d'étudiant (statut d'immigration). Cependant, les résultats à l'échelle de l'établissement ont été combinés, ce qui rend difficile l'examen des différences entre les établissements.

Le présent rapport complémentaire fait suite à l'étude de 2021 de Bhuiyan et coll. et met l'accent sur la désagrégation du taux de rétention des diplômés par statut d'immigration pour chacune des différentes universités.

En raison des faibles nombres, le présent projet ne fait pas état de statistiques descriptives pour les collèges. De plus, en raison de problèmes de divulgation résiduelle (c.-à-d. faibles nombres), les taux de rétention après un an et après trois ans pour la MTA et la STU n'ont pas pu être déclarés par année; ils sont par conséquent présentés pour la période totale allant de 2014 à 2018. Les taux de rétention après cinq ans pour la MTA et la STU n'ont pas pu être communiqués en raison des faibles nombres.

Tableau 1 : Établissements (universitaires) et fourchettes de données

Établissement	Données disponibles
UNB	2010-2018
U de M	2010-2018
MTA	2014-2018
STU	2014-2018

Contexte

L'étude de 2021 de Bhuiyan et coll. estime qu'il y a rétention d'environ 73 % des diplômés universitaires canadiens et d'environ 32 % des diplômés universitaires étrangers au N.-B. un an après l'obtention du diplôme. Après trois ans, les taux de rétention diminuent à 67 % pour les diplômés canadiens et à 24 % pour les diplômés étrangers. Les constatations révèlent également qu'il y a actuellement rétention d'un nombre plus élevé d'étudiants étrangers dans la province qu'au cours des périodes précédentes, en particulier depuis 2017.

Constatations

À l'aide des données administratives appariées des bases de données des registraires des universités et de la base de données sur la population qui se trouvent à l'Institut de recherche, de données et de formation du Nouveau-Brunswick, nous avons estimé les taux de rétention par statut d'immigration pour les diplômés de l'UNB, de l'U de M, de la MTA et de la STU.

Voici ce que nos résultats révèlent :

- Les diplômés canadiens et les diplômés étrangers de l'U de M présentent les taux de rétention les plus élevés, tandis que les diplômés de la MTA présentent les taux les plus faibles.
 - L'U de M affiche les taux de rétention les plus élevés, tant pour les diplômés canadiens que pour les diplômés étrangers, avec des taux après un an de 88 % et de 47 %, respectivement (figure 1).
 - Les taux de rétention après trois ans pour l'U de M sont les plus élevés de toutes les universités, avec 82 % pour les diplômés canadiens et 37 % pour les diplômés étrangers (figure 2).
 - Les diplômés de la MTA présentent les taux de rétention les plus faibles de toutes les universités, soit une rétention de moins de la moitié (45 %) des étudiants canadiens et de 11 % des étudiants étrangers après un an (figure 4).
 - Les taux de rétention après trois ans pour les diplômés canadiens et étrangers de la MTA s'élèvent à 40 % et à 9 %, respectivement.
- Les taux de rétention des diplômés étrangers augmentent à l'UNB.
 - o II y a rétention d'environ 29 % des étudiants étrangers de l'UNB un an après l'obtention du diplôme. Cependant, les taux de rétention pour les diplômés de 2017 et de 2018 ont nettement grimpé, avec des taux de 38 % et de 40 %, respectivement (figure 1). Plus des deux tiers (70 %) des étudiants canadiens de l'UNB étaient toujours au N.-B. une année après l'obtention de leur diplôme (cela comprend les étudiants du N.-B. et des autres provinces et territoires canadiens).
 - Trois ans après l'obtention de leur diplôme, 20 % des étudiants étrangers et 63 % des diplômés canadiens de l'UNB sont toujours dans la province (figure 2).
- Les diplômés étrangers de la STU présentent des taux de rétention plus élevés que les diplômés étrangers de la MTA.
 - Environ le tiers (30 %) des étudiants étrangers de la STU demeurent toujours au N.-B. un an après l'obtention de leur diplôme. Le taux de rétention après trois ans pour les diplômés étrangers de la STU s'élève à 23 %.
- Cinq ans après avoir obtenu leur diplôme de l'UNB ou de l'U de M, plus de la moitié des diplômés canadiens se trouvent toujours dans la province, mais moins d'un cinquième des diplômés étrangers s'y trouvent toujours.

¹ Le statut d'immigration est inscrit dans les bases de données des registraires des universités le jour de l'obtention du diplôme de l'étudiant.

 Les taux de rétention après cinq ans pour les diplômés de l'UNB sont de 58 % (canadiens) et de 15 % (étrangers). En ce qui concerne l'U de M, il y a rétention de 77 % des étudiants canadiens et d'environ 20 % des diplômés étrangers (figure 3).

Conclusion

Il y a une variation entre les taux de rétention des diplômés étrangers des différentes universités du N.-B., ce qui pourrait s'expliquer par une multitude de facteurs, y compris les différences relatives au pays d'origine et au programme d'études.

L'augmentation des taux de rétention en 2017-2018, constatée chez les diplômés de l'UNB, est probablement liée, en partie, à la mise en place de l'admissibilité des étudiant étrangers à l'Assurance-maladie, bien que l'incidence des changements apportés à l'admissibilité à des permis de travail après l'obtention du diplôme devrait être examinée dans le cadre de travaux futurs.

Il importe de noter que les pourcentages signalés dans le présent rapport reposent sur des tailles d'échantillon plutôt petites et qu'ils peuvent donc subir l'incidence de petits changements dans les nombres sous-jacents.

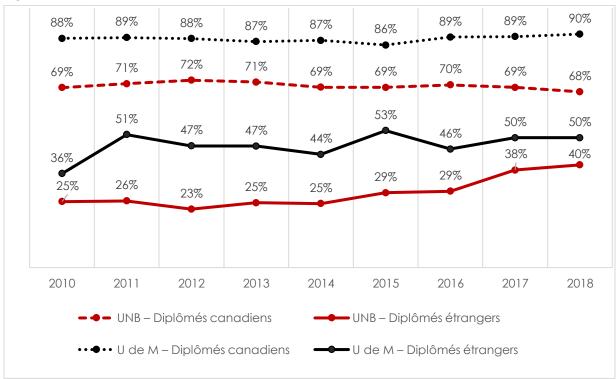


Figure 1 : Taux de rétention des diplômés après un an par statut d'étudiant – UNB et U de M

Figure 2 : Taux de rétention des diplômés après trois ans par statut d'étudiant – UNB et U de M

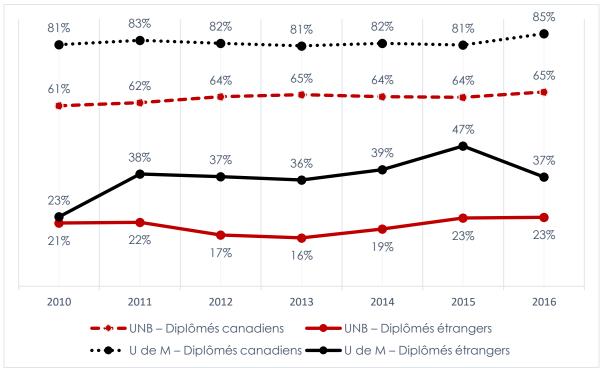
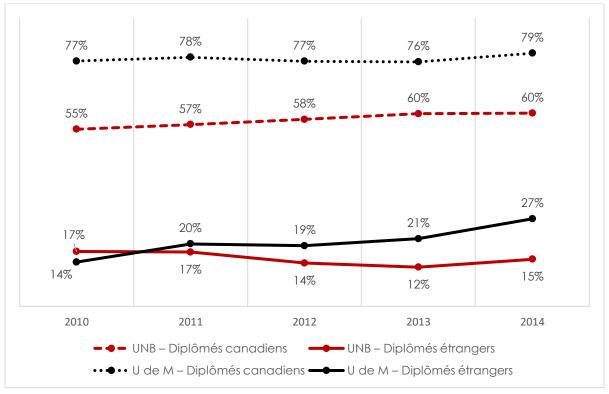


Figure 3 : Taux de rétention des diplômés après cinq ans par statut d'étudiant – UNB et U de M



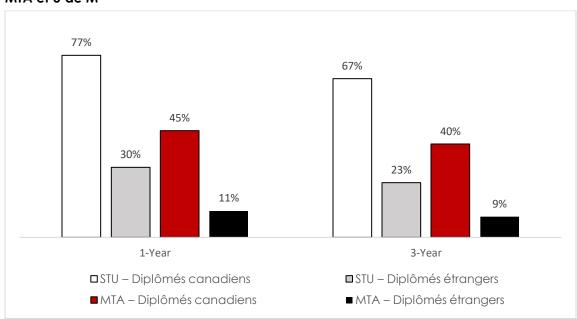


Figure 4 : Taux de rétention des diplômés après un an et après trois ans par statut d'étudiant – MTA et U de M

BIBLIOGRAPHIE

BHUIYAN, E.M., Bethany DAIGLE, Ted MCDONALD et Pablo MIAH. Rétention des diplômés collégiaux et universitaires au Nouveau-Brunswick : 2010-2018, Fredericton (N.-B.), Institut de la recherche, des données et de la formation du Nouveau-Brunswick, 2021.

^{*}Les données ont été combinées pour les années de 2014 à 2018, puisque les faibles nombres empêchaient la communication par année.